



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 3 novembre 2021**  
**PV N. 13**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : M LATOUR M. – HALLOT JF – TALABOT F. – OSMAN C.

**EXCUSE** : Mme GARESTIER S.

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

## DEPARTEMENTAL 1 :

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Rencontre N° 50095.1 US Nantiat 1 / JS Lafarge 2 poule B du 13/11/21**  
Après accord des 2 clubs, via footclubs, la commission valide le changement d'horaire de la rencontre à **19H**.
- Rencontre N° 50096.1 USA Compreignac 1 / FC des 2 vallées 1 poule B du 13/11/21**  
Après accord des 2 clubs, via footclubs, la commission valide le changement de date de la rencontre et programme donc le match : **le mercredi 10 novembre à 20h au stade de Compreignac**.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2 :

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui oblige les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

## DEPARTEMENTAL 4 :

- **Rencontre N° 50587.1 Poule B St Priest Taurion 2 / USA Compreignac 2 Poule B du 02/10/2021**  
La commission décide de programmer cette rencontre au **dimanche 12 décembre à 15h au stade de St Priest Taurion**. Cette journée est une journée de championnat où les deux équipes sont exemptes du fait d'un adversaire en forfait général (US Beaune les mines 3) et d'une situation de club exempt au calendrier.
- **Rencontre N° 50599.1 Poule B St Priest Taurion 2 / Elan Sportif 2 Poule B du 16/10/2021**  
La commission décide de programmer cette rencontre au **samedi 15 janvier à 20h au stade de St priest Taurion**.
- **Rencontre N° 50547.1 AS Folles 1 / St Amand Magnazeix 1 poule A du 14/11/21**  
Après accord des 2 clubs, via footclubs, la commission valide l'inversion de la rencontre qui aura lieu **sur le stade Le Peu Regard à St Amand Magnazeix**.
- **Rencontre N° 50739.1 Limoges Landouge 3 / ES Nouic Mézières poule D du 31/10/2021**  
Suite au mail du club de Limoges Landouge reçu le 31/10/21, notifiant de son forfait contre l'équipe ES Nouic Mézières,  
La commission,  
- enregistre le résultat suivant :

**Limoges Landouge 3 : 0 (- 1 pt) / ES Nouic Mézières : 3 (3 pts).**

Le club de Limoges Landouge sera débité de 48 euros pour son 1<sup>er</sup> forfait en championnat.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## COUPE HAUTE-VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGES DES RESERVES

### Challenge du district (1<sup>er</sup> tour) :

Suite à la dégradation du terrain du club de Cieux Vaulry FC et de l'endommagement d'un des buts du terrain de football, la commission décide de reporter la rencontre prévue le dimanche 7 novembre, à une **date ultérieure**, opposant le club local à celui du FC St Georges les Landes.

### Coupe Haute-Vienne (2<sup>ème</sup> tour) :

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre **St Bonnet de Bellac / Limoges Roussillon** aura lieu **le jeudi 11 novembre à 15h** à St Bonnet de Bellac.
- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre **ASPTT Limoges / USECC** aura lieu **le Mercredi 24 novembre à 20h** au stade de Buxerolles à Limoges.
- Après accord des 2 clubs, via footclubs, la rencontre **US Vayres 1 / RCS St Priest Taurion 1** aura lieu le samedi 6 novembre **à 19h** au stade Charles Leclerc à Vayres.
- Au vu des modifications de calendrier des compétitions seniors LFNA, la commission décide de faire jouer les rencontres suivantes au **dimanche 19 décembre ;**
  - **AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne**
  - **OC Rochechouart / JS Lafarge**

### Challenge des réserves (J1) :

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre **US Le Dorat / AC Kurdes de Limoges** aura lieu le **samedi 15 janvier à 20h** au stade du Dorat.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

Marc Latour